

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 77 (1979)

Heft: 9

Vereinsnachrichten: FIG International Federation of Surveyors = FIG Fédération Internationale des Géomètres = FIG Internationale Vereinigung der Vermessungsingenieure

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mensurations cadastrales, crédits: Postulat Baumann au Conseil National du 8 mars 1979

Texte de l'intervention

Dans divers cantons, il n'est pas possible de régler les comptes de remaniements parcellaires pour la simple raison que les crédits nécessaires à l'exécution des mensurations cadastrales font défaut.

Il est impossible de procéder à l'abordement et à la mensuration qui doit suivre alors qu'ils constituent des conditions dont dépend l'inscription au registre foncier.

Le Conseil fédéral est invité à déterminer comment il serait possible de mettre à disposition les crédits d'engagement pour les mensurations cadastrales selon les taux de contribution applicables.

Cosignataires

Akeret, Augsburger, Basler, Blunschy, Bommer, Bretscher, Brosi, Bürer, Dürr, Etter, Fischer-Weinfelden, Freiburghaus, Ganz, Graf, Hofer, Hofmann, Hösl, Hungerbühler, Hürlimann, Jung, Kaufmann, König, Matossi, Öhen, Rätz, Reichling, Risi-Schwyzer, Schnyder, Thalmann, Tschumi, Ultschi, Wellauer.

Développement

Le 13 novembre 1923, le Conseil fédéral a approuvé le plan qu'avait établi le Département fédéral de justice et police pour l'exécution des mensurations cadastrales en Suisse. Ce plan prévoyait que ces mensurations devaient être terminées en 1976 au plus tard. Dans la même décision, on envisageait de porter de 1,2 million de francs en 1924 à 2,0 millions en 1929 le versement annuel au fonds des mensurations cadastrales. Selon le rapport de gestion, seuls 62 pour cent au lieu de 100 pour cent de la surface du pays à mesurer avaient fait l'objet de mensurations cadastrales provisoires ou définitives en 1976. Au lieu des 27 millions de francs nécessaires, la Confédération ne mettait en 1978 à la disposition des cantons que 12 millions de francs à titre de crédits d'engagement.

Les remaniements parcellaires s'achèvent par l'abordement du nouvel état de propriété. La mensuration des parcelles est la condition qui permet d'assurer juridiquement les nouvelles conditions de propriété. Elle devrait

donc être exécutée immédiatement après le remaniement parcellaire. Or, depuis plusieurs années, cela n'est plus possible parce que les crédits d'engagement ouverts par la Confédération sont trop modiques.

Le laps de temps de plusieurs années qui s'écoule jusqu'à l'exécution des mensurations cadastrales a causé des frais de révision de l'abordement s'élevant à plusieurs dizaines de milliers de francs par remaniement. D'autres frais, qui pourraient être évités lorsque les mensurations cadastrales sont exécutées en temps voulu, se produisent faute de plans. Relevons à ce sujet les frais causés par la nécessité de se procurer les plans nécessaires pour les besoins du contingentement laitier et le versement des contributions à l'exploitation.

Les PTT et les CFF se heurtent à des difficultés de même nature, qui causent également des frais supplémentaires.

Les retards subis par les mensurations cadastrales trahissent non seulement un état de choses absolument insatisfaisant, mais causent à l'économie nationale des préjudices qu'on ne saurait admettre plus longtemps.

Il est donc indispensable d'établir un programme de mensuration et de mettre à disposition les crédits nécessaires. Cela est d'ailleurs admissible sur le plan financier. Les conditions en matière de personnel sont remplies tant à l'échelon fédéral qu'à celui des cantons, les capacités disponibles ne pouvant même plus être utilisées en plein.

Il est absolument urgent d'accélérer l'exécution du programme de mensuration.

Déclaration du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

RAV – Reform der Amtlichen Vermessung Personnelles

Organigramm gemäss Vorstudie vom 22. März 1978, Pos. 5.1 Projektaufbau (S. 33)

1. Projektleitung:

Dir. W. Bregenzer (Vorsitz), P. Gestach, Dr. R. Häberli, F. Helbling, Dir. E. Huber, Fürspr. S. Burkhardt, Prof. Dr. H. Matthias, Prof. A. Jaquet, R. Sennhauser, H. R. Andris

2. Koordinationsstelle:

Dir. W. Bregenzer, P. Patocchi, M. Schnyder, W. Brunner

3. AG Recht:

Dr. M. Straub (Leiter), Prof. Dr. H. P. Friedrich, C. Besson, R. Fasel, P. Märki

4. AG Organisation:

P. Patocchi (Leiter), P. Blum, F. Jeanrichard, W. Keller, P. Peitrequin, F. Peter

5. AG Finanzen:

H. Mühlmann (Leiter), A. Chauvy, E. Götschmann, A. Schneeberger

6. AG Technik:

K. Willimann (Leiter), R. Meier, W. Messmer, E. Gubler, W. Spring

6.1 UG Fixpunkte:

E. Gubler, D. Schenk, R. Braun, H. Dupraz, H. Griesel, W. Gurtner, E. Rickenmann

6.2 UG Vermessungsmethoden:

R. Meier, R. Durussel, A. Flotron, H. Hägler, L. Gaggioni, K. Schär

6.3 UG Planungsdaten und Planinhalt:

W. Spring, B. Ansermot, C. Hoinkes, Dr. Trachsler (Dr. Hitz), M. Kammermann, Dr. R. Häberli

6.4 UG Automation und Information:

W. Messmer, A. Bercher, J. Kaufmann, P. Kasper, H. Lang, A. Frank, R. Zürcher, J.J. Chevallier

7. AG Politik:

Fürspr. S. Burkhardt (Leiter)

8. AG Terminologie:

P. Byrde (Leiter), R. Durussel, A. Frossard, G. Horner, H.J. Oettli, R. Sulliger

9. Kontaktpersonen:

W. Flury (EMA), P. Grossniklaus (PTT), H. Weibel (BWW), Dr. R. Häberli (DRP), F. Ebnet (SBB), J. Ruedin (GBA)

10. Experten

11. Weitere externe Mitarbeiter



International Federation of Surveyors
Fédération Internationale des Géomètres
Internationale Vereinigung der
Vermessungsingenieure

Commission 5: Collecte de rapports pour le 16e Congrès 1981 à Montreux

Les collègues qui envisagent de présenter un rapport lors du Congrès de Montreux dans le cadre de la commission 5 sont priés de s'annoncer dès maintenant, afin que le programme détaillé des sessions de ladite commission puisse être établi.

Les thèmes traités ont été répartis selon les domaines suivants:

1. Instruments de mesures: (utilisation, contrôle et appréciation, automatisation)

2. Réseaux géodésiques de contrôle (spécifications et standardisations, optimisation)

3. Systèmes inertIELS et géodésie par satellites

4. Collecte et traitement des informations (instruments, analyse mathématique, programmation et systèmes de programmes)

5. Automation (cartographie, dessin, systèmes interactifs)

Les propositions de rapport sont à adresser dans les plus brefs délais à

J.-J. Chevallier
Institut de Géodésie et Mensuration
Ecole Polytechnique Fédérale
Avenue de Cour 33
1007 Lausanne

Elles comprendront les nom, prénoms, titre, situation et adresse professionnelle de l'auteur, ainsi que le domaine dans lequel le rapport peut être rangé.

Kommission 5: Aufruf für Beiträge anlässlich des 16. FIG-Kongresses 1981 in Montreux

Berufskollegen, die im Rahmen der Kommission 5 einen Beitrag vorlegen und vortragen möchten, werden gebeten, ihren Vorschlag unter Angabe von Name, Titel, Funktion und Geschäftsadresse Herrn J.-J. Chevallier einzusenden.

Es sind folgende Themenkreise vorgesehen:

1. Instrumente und Messmethoden (Arbeitsweise, Kontrolle und Beurteilung, Automatisierung)

2. Geodätische Netze (Beurteilung und Standardisierung, Optimierung)

3. Inertial-Messsysteme und Satellitengeodäsie

4. Datenerhebung und Datenverarbeitung (Hardware, mathematische Modelle, Programmierung und Programmsysteme)

5. Automation (Kartographie, Zeichnung, interaktive Systeme)

Sitzung der FIG-Studiengruppe Leitungskataster in Brünn

Anlässlich der Internationalen Geodätischen Konferenz in Brünn vom 2. und 3. Juli 1979 traf sich die Studiengruppe D Leitungskataster der FIG-Kommission 6 Ingenieurvermessung zu ihrer diesjährigen Jahrestagung.

Bereits das Programm der internationalen Konferenz mit ihrem Schwerpunkt «Ingenieurvermessung» bot die Möglichkeit, die Problematik der Dokumentation unterirdischer Leitungen näher kennenzulernen. Im Rahmen der Sitzungen der 2. Sektion unter dem Titel *Engineering surveys as applied in national economy* oblag der Studiengruppe die Aufgabe, an der inhaltlichen Gestaltung der Sitzung mitzuwirken. Das grosse Interesse an der Thematik zeigte sich u. a. durch die Anwesenheit von etwa 150 Teilnehmern bei dieser Sitzung. Mit insgesamt zehn Vorträgen bzw. schriftlichen Beiträgen (personal papers) wurden sowohl bekannte Leitungskatastermodelle vorgestellt, als auch grundsätzliche Überlegungen, die beim Aufbau und der Führung von Leitungskatastern Beachtung finden sollten, vorgetragen.

Das breite Plenum interessierter Fachkollegen bot abschliessend den würdigen Rahmen, dem Basler Kantonsgeometer Walter Schmidlin zu gedenken, der, im Frühjahr dieses Jahres verstorben, wesentliche Impulse in die Arbeit der FIG-Studiengruppe gegeben hatte.

In der sich anschliessenden Arbeitsitzung diskutierten die Mitglieder der Studiengruppe über die Grundzüge eines Leitungskatasters. Hieraus soll eine allgemein gültige Empfehlung entwickelt und dem FIG-Kongress 1981 in Montreux als Arbeitsergebnis vorgelegt werden. Ziel dieser FIG-Empfehlung ist eine weitere Verbreitung der Idee eines Leitungskatasters. Darüber hinaus soll sie helfen, moderne, nach geodätischen Kriterien aufgebauten Leitungsdokumentationen durchzusetzen.

Armin König,
Vermessungsamt der Stadt Bern

Session de la Commission 7: Cadastre et aménagement foncier rural

La commission 7 de la FIG, dans laquelle sont représentés quelque trente pays, se réunit chaque année depuis environ 25 ans déjà. Sa dernière session s'est tenue en Norvège, à Oslo, du 10 au 15 juin dernier. Son activité consiste à prévoir l'étude, dans la période entre chaque congrès de la FIG, de quatre ou cinq thèmes présentés ensuite lors du congrès sous forme d'un rapport général, celui-ci étant rédigé suite à l'envoi de questionnaires aux membres de la commission et suivie aux diverses discussions lors des sessions annuelles. Au cours de ces dernières, la commission a également l'occasion de voir des travaux cadastraux et d'améliorations foncières, et de se rendre compte, par la visite de divers bureaux et services, des techniques et méthodes employées dans divers pays.

Aperçu général de la Norvège

Pays de 324 000 km² (8 fois la Suisse), dont les ¾ sont impropre à l'habitation ou à la culture, avec ses quelque 50 000 îles et ses 21 000 km de côte, ses nombreux fjords et ses 1700 glaciers, la Norvège compte 4 millions

d'habitants, soit 12 au km² (Suisse: env. 160). L'altitude moyenne est de 500 m, le point culminant atteignant 2470 m. On y trouve divers types de climats, diversité due à la situation géographique du pays entre le 58ème et le 71ème degré de latitude nord, à son relief varié, à la prédominance de forts vents d'ouest causant de fortes chutes de pluie sur la côte ouest qui, par contre, jouit d'un climat très doux dû au Gulf Stream. L'agriculture n'est pratiquée que sur 3% du territoire, environ 63% étant des régions de montagne, 25% de la forêt, le solde constituante les lacs, voies de communication et régions urbaines.

L'économie norvégienne est en pleine expansion, spécialement depuis une dizaine d'années d'exploitation du pétrole de la Mer du Nord. A côté de cette importante source de revenu pour l'Etat les principales ressources de ce pays sont le bois, l'énergie hydro-électrique, la pétrochimie, le charbon, la production d'engrais et de magnésium, la construction navale et celle des plateformes de forage en mer. La Norvège est le sixième pays au monde pour ce qui concerne le Produit national brut par habitant, qui connaît une croissance continue d'environ 5% par an.

Par tradition, la société norvégienne est très égalitaire. L'imposition est fortement progressive et les prestations sociales très développées. L'absence d'agitation dans les relations du travail est une autre caractéristique essentielle. Toutes les entreprises industrielles employant plus de 50 personnes pratiquent un régime de participation ouvrière à la gestion de l'entreprise. Le niveau de confort de l'habitat est en général très élevé. La défense des consommateurs y est très développée (Ministère de la Consommation, Ombudsman des consommateurs). La vie culturelle y tient une place importante, l'objectif étant que les manifestations culturelles soient mises à la portée du plus grand nombre: des subventions de l'Etat aux arts en général poursuivent ce but.

En ce qui concerne l'organisation politique, la Norvège comprend 19 départements dont les tâches sont principalement la santé publique, l'éducation, les communications. Elle est divisée en 450 communes, dont environ 50 sont des communes urbaines.

Organisation de la mensuration cadastrale et de la cartographie

L'idée fondamentale est qu'aux trois niveaux - national, départemental, communal - il faut avoir une seule autorité (service de mensuration), avec des liaisons verticales entre ces niveaux, et que d'autre part à chaque niveau les activités doivent s'adapter à la structure «horizontale» de l'administration générale. L'objectif à atteindre est d'augmenter l'utilisation des données cartographiques comme base de planification et de décisions politiques.

Le Ministère de l'Environnement est le responsable pour la mensuration et la cartographie, ainsi que pour la coordination générale à l'échelon national. Un Conseil consultatif a été créé à cet effet, comprenant des représentants des ministères et des institutions concernées, ainsi que des départements et communes. Un Service géographique national s'occupe de la géodésie et de la triangulation à l'échelon national, et de l'établissement par photogrammétrie de la carte au 1:50 000 devant couvrir tout le pays. Un plan, politique d'avenir de la mensuration, est présentement à l'étude, et définira la production adaptée aux besoins et aux possibilités, ainsi que la répartition des tâches entre les trois niveaux précités et entre les secteurs public et privé. Une loi nationale sur la mensuration cadastrale est en préparation. Un projet concernant la cartographie et l'enregistrement automatique est étudié également actuellement par le Conseil

national de la recherche scientifique et industrielle, en collaboration avec des institutions privées.

Il n'y a pas encore en Norvège de cadastre «probatoire» tel que nous le concevons. A part les villes où les plans sont à plus grande échelle, les limites de propriété sont figurées sur des plans au 1:5000 établis par photogrammétrie aérienne graphique, d'après des photos au 1:15 000 environ, et cela sur environ la moitié du pays. Les indications techniques concernant les parcelles sont conservées dans les services communaux de mensuration, celles concernant les droits réels et charges dans 150 bureaux de registre foncier d'arrondissement. Le service communal de mensuration est très développé dans les communes urbaines; il s'occupe de tous les travaux techniques, y compris la triangulation locale, et établit les plans cadastraux en général au 1:1000. Dans une commune résidentielle voisine d'Oslo (80 000 habitants, 25 000 parcelles, 19 000 ha), nous avons vu un système de 3 plans superposés gravés sur film au 1:1000 - courbes de niveau - routes et chemins - parcelles et bâtiments, cela sur 12 000 ha, le solde de la commune étant figuré sur le plan de base au 1:5000 précité.

À part les services communaux de mensuration, il existe une centaine de bureaux de géomètres privés. Nous avons eu l'occasion de visiter l'un des dix très grands bureaux de ce pays (Blöms à Oslo), société anonyme, comprenant 140 employés, avec 6 succursales, dont une en Libye, possédant un équipement très moderne comprenant entre autres un ordinateur, un grand coordinatographe automatique et cinq autographes.

Système d'information des immeubles GAB

Le système d'information intégré G (Ground properties) A (Addresses) B (Buildings) a été instauré par une décision du Parlement norvégien en 1978. Son but est de fournir un enregistrement officiel automatisé des biens-fonds et des bâtiments uniforme dans tout le pays. L'étude et l'établissement du système sont financés par l'Etat mais les données identiques de base seront décentralisées dans des offices de mensuration et d'enregistrement régionaux, dont sept existent déjà. Les communes pourront en disposer et les compléter par des informations à leur usage. Les bureaux technique privés auront accès aux données des centres régionaux, spécialement là où les communes ne sont pas encore organisées. Des échanges d'informations sont prévus entre les divers niveaux et bureaux (commune, arrondissement de registre foncier, office régional de mensuration, département, état central).

Le GAB comprend trois fichiers reliés entre eux: immeubles (numéro, nom et adresse du propriétaire, date d'acquisition, surface, utilisation du sol), adresses (rue, numéro, nom de lieu), bâtiments (numéro, nom, nombre d'étages, nom et adresse du propriétaire, année de construction, utilisation, matériaux de construction, surface, nombre d'appartements, etc.). La localisation est prévue par l'enregistrement des coordonnées d'un point. La liaison est prévue avec d'autres fichiers: état civil, routes, conduites souterraines, etc. Ainsi le système GAB deviendra le noyau d'un système d'information du territoire. Une commission nationale a été instituée dont la tâche est le contrôle de l'utilisation des données.

Traitements automatiques des données du registre foncier

Les informations concernant la propriété et les droits réels sont conservées dans 150 offices locaux d'enregistrement (bureaux de registre foncier) dépendant du Ministère de la Justice. Depuis cette année, l'un desdits offices est organisé selon un système de traite-

ment automatique, à titre d'essai, devant ensuite être appliquée aux autres offices. Les données des fiches par bien-fonds (propriété, droits et charges) sont stockées sur support informatique au Centre électronique national de l'administration à Oslo. A l'office local, les modifications à apporter dans une journée sont enregistrées sur un périphérique, avec écran («terminal»), du Centre national et stockées en attente. Ces indications, y compris le «Journal» de la journée, sont alors transmises le soir par le réseau téléphonique au centre, qui les enregistre et effectue la mise à jour. Le matin suivant, l'office local demande les nouvelles données au centre électronique national, les stocke dans une mémoire d'attente et obtient par une imprimante automatique les nouvelles fiches, remplaçant les anciennes dans le fichier, et le nouveau «Journal». Par son propre «terminal» une banque, une compagnie d'assurance par exemple, peut ainsi obtenir directement des renseignements dont elle a besoin. Des problèmes de garantie du secret de certaines informations devront encore être résolus. Dans le futur, il est possible que l'office local soit équipé pour procéder lui-même au traitement, avec son propre ordinateur.

Organisation des Améliorations foncières

Le Service national de remaniement parcellaire et de réorganisation foncière, comptant environ 300 employés, fonctionne depuis 120 ans au Ministère de l'Agriculture. Le pays est divisé en 58 circonscriptions, ayant chacune sa propre commission d'étude du remaniement comprenant un géomètre et deux propriétaires fonciers. Un des problèmes que rencontre ces commissions consiste à devoir clarifier l'emplacement de certaines limites de propriété et quelque 1500 à 2000 km de limites sont ainsi déterminés par annelé! De nombreux terrains sont propriété commune de plusieurs exploitants et des règles spéciales définissent cette exploitation en commun. Concernant l'autorité de recours, le pays comprend 9 régions, ayant chacune une commission (tribunal) comprenant un géomètre et 4 autres personnes.

Jusqu'à maintenant le remaniement était entrepris à la demande de groupes de propriétaires fonciers; dorénavant, les autorités publiques auront le droit de le demander également. En Norvège, comme ailleurs, le remaniement est de plus en plus lié à des problèmes d'aménagement du territoire et de restructuration du réseau routier; plusieurs remaniements ont été provoqués par la construction de routes nouvelles.

Le remaniement forestier se pratique naturellement fréquemment. Nous avons eu l'oc-

casion de voir une entreprise comprenant 150 propriétaires et 7130 ha, dont 5750 de forêt. Environ 660 ha, appartenant à 70 propriétaires, n'ont été que très peu remaniés, constituant des terrains à bâtir pour la plupart, alors que le solde de 6470 ha, représentant 278 parcelles avant remaniement, a été regroupé en 130 parcelles. Le remaniement s'effectue en utilisant le plan de base parcellaire au 1:5000 déjà cité, plan simplement mis à jour une fois l'entreprise terminée. Le coût global de l'entreprise ascende à 1.2 million francs.

Le Service national du remaniement jouit d'un certain prestige auprès du Gouvernement, et le sol productif étant rare, son activité est encouragée et soutenue par des subventions nationales. Environ 30 000 ha sont remaniés par année pour un coût global d'environ 17 millions de francs.

Institut national des ressources foncières

Si le cadastre «juridique» tel que nous le concevons n'existe pas en Norvège, et si la couverture par des plans précis à grande échelle ne semble pas être une très grande nécessité, l'inventaire des ressources et les caractéristiques des sols sont, par contre, très développés. Le but poursuivi par cet Institut est d'obtenir graphiquement sur des plans au 1:5000 (plans économiques) et sur fichiers enregistrés sur bandes magnétiques des données concernant l'utilisation actuelle des terres et les possibilités potentielles de production agricole et forestière. Il s'agit également d'une statistique des superficies. Cet inventaire est prévu pour environ la moitié de la surface du pays, soit pour les terres situées en dessous de la limite des arbres.

Les principales informations enregistrées sont: No de l'unité de surface identifiée, sa superficie, No du propriétaire, No du bien-fonds, No de feuille du plan, coordonnées centre surface ou bâtiment, surfaces terrain agricole selon diverses classes de qualité du sol et de zones d'altitude, surfaces forêt selon 4 classes de productivité et différenciation en conifères et feuillus, marais, etc.

L'identification de ces divers périmètres se fait par photo-interprétation et parcours de terrain par une cinquantaine de personnes effectuant des levés et identifiant chaque année chacune environ 200 km². La même série de photos aériennes sert à l'établissement du plan de base au 1:5000. L'identification des limites de biens-fonds se fait simultanément. Ces divers périmètres sont restitués, dessinés sur film, puis digitalisés et stockés sur bandes magnétiques. La mise à jour, prévue tous les 5 ans, peut être assurée par communication

des modifications à la propriété ou à l'utilisation des sols par les offices agricoles communaux.

Cette organisation permet d'établir automatiquement des plans au 1:5000 ou des fichiers pouvant contenir une ou plusieurs informations, et pouvant être utiles, par exemple aux autorités communales, pour prendre des décisions en matière d'aménagement du territoire.

Formation professionnelle des géomètres

Ceux-ci sont formés à l'Université pour l'Agriculture, à Aas, à environ 30 km au sud d'Oslo. Quelques spécialistes ont suivi les cours de l'Ecole polytechnique de Trondheim (5000 étudiants), qui forme les ingénieurs et architectes. Située dans un cadre magnifique, s'étendant sur 550 ha, comptant environ 1000 étudiants, l'université de Aas comprend une dizaine de formations différentes, dont le génie rural, avec comme principaux enseignements l'aménagement rural, la géodésie, le remaniement parcellaire, la photogrammétrie. Les études ont une durée de 5 ans et le diplôme obtenu à la fin est du niveau «Master Degree» des universités américaines ou anglaises.

Etudes de la Commission 7

Vingt délégués ont assisté à la session, provenant de 13 pays différents. La commission a examiné l'état d'avancement des cinq rapports généraux qui seront présentés au Congrès de 1981 à Montreux, dont les sujets sont:

- L'enregistrement des titres de propriété comme base d'information pour le cadastre;
- L'évolution des dispositions légales et réglementaires concernant l'aménagement foncier rural dans les différents pays;
- Le contenu et l'utilisation d'une banque de données des biens-fonds
- Applications pratiques de méthodes et procédés techniques dans les remaniements parcellaires modernes (1968-1979);
- La mensuration cadastrale officielle comme base d'un système d'information du territoire.

Le but recherché par la commission est de montrer d'une façon générale ce qui se fait ou se développe dans les deux domaines qui sont de son ressort. Une étude sur un sujet particulier concernant ces deux domaines peut toujours être présentée comme rapport personnel (Invited Paper ou Personal Paper).

Le délégué de la SSMAF à la Commission 7, ci-dessous mentionné, recevra volontiers toute communication concernant les 5 sujets principaux d'étude précités. P. Peitrequin

Veranstaltungen Manifestations

Interaktive graphische Datenverarbeitung im Vermessungswesen

**Seminar an der Technischen Akademie
Wuppertal am 22./23. Oktober 1979
jeweils 9.00 bis 17.00**

Programm:

H. Wirtz, Ltd. KVD:
Einführung, Zusammenfassung und Abschluss

G. Mittelstrass, Dr.-Ing.:
Konzeption und Realisierung des Forschungs- und Entwicklungsprojektes «Automatisierte Liegenschaftskarte»

H. Stuhlmann, Dipl.-Math.:
Interaktiver graphischer Arbeitsplatz – Ausstattung und Anforderungen

H. Naumann, Dipl.-Ing.:
Das interaktive graphische Informationssystem «CLUMIS»

M. Schmitt, Dipl.-Ing.:
Anforderungen an ein interaktives graphisches System aus der Sicht der Stadt München

H. Syring, Ing. grad.:
Modellentwicklung für ein interaktives graphisches System bei der Stadt Düsseldorf

H. Schessner Dipl.-Ing.:
Das IGS System

W. Seiffert, Dipl.-Ing.:
Konzeption der interaktiven graphischen Datenverarbeitung bei der Niedersächsischen Vermessungsverwaltung

Anmeldung (unter Angabe der Sem.-Nr. 10879) an:
Technische Akademie Wuppertal, Postfach 10 04 09, D-56 Wuppertal.
Teilnahmegebühr: DM 340.-, Mitglieder der TAW DM 320.-

Ankündigung

Am 28. und 29. Februar 1980 veranstaltet das Geodätische Institut der Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule Aachen ein Seminar mit dem Thema